



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'aménagement d'une partie du stationnement en cour avant sur la propriété de l'école Saint-Gabriel-Lalemant annexe située au 7345, rue Garnier (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait qu'une partie de l'aire de stationnement soit aménagée en cour avant, et ce, malgré la disposition prévue à l'article 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 6 septembre 2022, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage.

Fait à Montréal, le 22 août 2022

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers